



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 130/2022/GTH/CAB/ET/et
Taraho'i, le 12 septembre 2022.

À

Monsieur Édouard FRITCH

Président de la Polynésie française en charge du tourisme et des relations internationales

Objet : Situation des aides-soignants polynésiens nouvellement diplômés de l'Institut Mathilde FREBAULT

Réf. : Votre courrier N° 1054/PR du 12 février 2021 en réponse à ma question écrite N° 1/2021/GTH/CAB/ET/et du 6 janvier 2021, sur l'organisation des concours de recrutement des auxiliaires de soins de catégorie C de la fonction publique territoriale de la Polynésie française et missions de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde FREBAULT (IFPS)

Monsieur le Président, ia ora na,

De mars 1999 à mars 2021, la Polynésie a recruté 200 aides - soignants dans sa fonction publique, à la faveur d'onze concours. Le dernier concours de recrutement en date du 8 mars 2021¹ a ainsi permis à 27 agents non titulaires formés en France, parmi lesquels se trouvaient des Polynésiens, d'entrer dans la fonction publique de notre pays, selon les éléments de réponse apportés par votre courrier du 12 février 2021 ci-dessus référencé.

« Pour ce qui concerne la formation « aide-soignant », celle-ci est poursuivie et il est envisagé d'ouvrir plus largement à la formation continue pour la promotion professionnelle, ce qui permettrait aux auxiliaires de santé publique en fonction dans les postes isolés de suivre la formation d'aide-soignante à l'IFPS et ainsi garantir une meilleure prise en charge de la population dans ces îles dépourvues de médecins et d'infirmiers. Pour précision, la direction de la santé compte actuellement quatre-vingts auxiliaires de santé publique. » précisez-vous.

Par conséquent, vous mettez en exergue les besoins réels du pays en aides-soignants, notamment en postes isolés. En adéquation avec la politique sanitaire du gouvernement, l'Institut Mathilde

¹ ARRETE n° 2853 MEA/DGRH du 8 mars 2021 proclamant les résultats du concours externe, sur titres avec épreuves, pour le recrutement de 27 auxiliaires de soins de catégorie C, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

